

Les lois sont faites pour les contrevenants

Rod Taylor

Chef, PHC Canada

Lorsque Justin Trudeau dit: « Donnez-moi vos armes »,¹ il ne s'adresse pas au criminel de droit commun. Il s'adresse au citoyen jusque-là respectueux des lois qui possède légalement des armes à feu pour la chasse, le sport ou l'autodéfense. Pour les criminels, le premier ministre a une offre spéciale: des peines réduites pour ceux qui utilisent une arme à feu pour commettre un crime.²

Il s'agit d'une approche étonnamment myope pour réduire la violence armée: retirer les armes aux personnes qui n'ont pas commis de crime et donner aux criminels qui ont utilisé une arme à feu dans la commission d'un crime une carte pour « sortir de prison gratuitement ».

Le projet de loi libéral C-21,³ qui prétend rendre le Canada plus sûr en rendant illégal pour les propriétaires d'armes à feu canadiens de continuer à posséder et à utiliser plus de 1 500 marques et modèles d'armes à feu, ignore complètement la vérité dérangeante selon laquelle « les armes à feu ne tuent pas les gens; les gens tuent des gens. » En décrivant les armes à feu qu'il cible comme des armes « de type assaut », Justin Trudeau lance pour le public un récit de propriétaires d'armes à feu fous faisant des ravages sur une population par ailleurs pacifique. Il ignore les origines mentales, émotionnelles et sociologiques de « l'agression » et se concentre plutôt sur l'arme. Même dans son propre communiqué de presse, il a reconnu que sur les horribles 99000 victimes de violence entre partenaires intimes en 2018, seulement environ ½ sur 1% d'entre elles impliquaient une arme à feu. Bien sûr, chaque instance de violence est une tragédie, mais ne devrions-nous pas examiner les raisons de la colère et de la violence incontrôlées, plutôt que de simplement blâmer l'objet inanimé utilisé dans une attaque?

Alors que les libéraux de Trudeau sont occupés à essayer de « racheter » des armes à feu, qu'ils n'ont jamais possédées, ils imposent également des peines plus clémentes pour les personnes reconnues coupables d'avoir effectivement utilisé une arme à feu pour commettre un crime. Leur projet de loi complémentaire, le projet de loi C-22,⁴ éliminerait les peines minimales obligatoires pour 14 infractions liées aux armes à feu.

L'intention initiale de ces peines minimales obligatoires était d'empêcher des juges au cœur tendre de ne pas imposer des peines appropriées pour les crimes violents et de faire en sorte que les peines pour les crimes qui mettent en danger les Canadiens soient suffisantes pour avoir un effet dissuasif. Maintenant, il semble que les libéraux veulent encore une fois mettre les citoyens canadiens en danger en autorisant des peines plus clémentes pour:

- Utilisation d'une arme à feu pour commettre une infraction,
- Vol avec une arme à feu,
- Décharger une arme à feu par imprudence ou avec intention,
- Utilisation d'une arme à feu pour extorsion,

... et un certain nombre d'autres infractions. Sans surprise, ceux qui proposent ce projet de loi affirment que cette démarche est nécessaire pour lutter contre le racisme! Ils citent des statistiques montrant un taux de condamnation et d'incarcération plus élevé au Canada pour les personnes de couleur (peuples autochtones et noirs) et tirent l'étrange conclusion que les peines minimales obligatoires visent injustement ces groupes. La réponse évidente à cela est; s'il existe certainement des facteurs sous-jacents dans la société qui ont conduit à un niveau disproportionné de conflits avec la loi dans ces communautés, la « primauté du droit » mentionnée dans le

préambule de la Charte signifie que chaque personne a droit à un traitement égal devant la loi, une protection égale des droits et libertés et une peine égale en cas d'infraction à la loi. Nous ne pouvons pas et nous ne devons pas avoir une règle pour les Blancs et une autre règle pour les personnes de couleur. Les lois que nous avons inscrites dans nos livres n'ont peut-être pas toujours été appliquées de la même manière, mais cela ne signifie pas que la loi est erronée. Les policiers, les juges et les politiciens doivent faire les choses correctement, et ils doivent être tenus responsables en cas d'échec. Les lois peuvent être révisées si nécessaire, mais tout le monde doit être jugé selon les mêmes lois.

Tous les Canadiens ont droit à l'égalité des chances devant la loi, mais la loi ne peut jamais garantir l'égalité des résultats. Les personnes de toutes origines ethniques font des choix dans leur vie et en récoltent généralement les conséquences, qu'elles soient bonnes ou moins bonnes. C'est pourquoi il est si important que nous nous assurions que tous les jeunes Canadiens comprennent clairement leurs responsabilités en tant que citoyens, ainsi que leurs droits.

Lorsqu'il fait la démonstration du contrôle des armes à feu, le Premier ministre se présente comme une personne profondément préoccupée par la perte de vies humaines. Ceci, en dépit de ses antécédents de soutien à l'avortement sur demande au Canada et dans le monde, et en dépit de la légalisation et de la promotion du suicide assisté par son gouvernement. L'avortement tue environ 100 000 vies chaque année au Canada, et plus de 21 000 Canadiens ont été tués par l'AMAM depuis que les libéraux de Trudeau ont adopté le projet de loi C-14 en 2016.⁵ Il faut vraiment remettre en question l'affirmation du Premier ministre de se préoccuper de la vie humaine. Le Canada enregistre en moyenne 767 décès par année par arme à feu, y compris les homicides, les suicides et les accidents.⁶ C'est un chiffre tragique, mais celui-ci l'est aussi: les plus de 13 000 Canadiens qui meurent chaque année d'autres types d'accidents, sans aucun lien avec les armes à feu. Est-ce que nous « rachetons » des voitures? Interdirons-nous les moteurs hors-bord? Interdirons-nous les motoneiges?

Le Parti de l'Héritage Chrétien a toujours soutenu l'acquisition, la possession et l'utilisation légitimes d'armes à feu par des citoyens bien formés, et nous avons toujours préconisé des sanctions sévères pour l'utilisation d'une arme à feu dans la commission d'un crime. Le gouvernement libéral va dans la mauvaise direction dans ce dossier. La Parole de Dieu dit que « les lois ne sont pas faites pour le juste mais pour l'anarchie et la désobéissance » 1 Timothée 1: 9.⁷ Les lois canadiennes ne devraient pas restreindre plus que nécessaire les citoyens respectueux de la loi. Nos lois et leur application doivent être conçues pour contenir et punir les crimes violents et pour protéger les innocents. Pour cette raison, nous nous opposons à la fois à la C-21 et à la C-22. Nous devons protéger notre société à la fois des criminels violents et des politiciens égarés.

Pour promouvoir des politiques soutenues par le bon sens, rejoignez le PHC du Canada dès aujourd'hui.⁸

Notes de bas de page

¹ pm.gc.ca/en/news/news-releases/2021/02/16/new-firearms-measures-combat-crime-and-increase-public-safety

² www.canada.ca/en/departement-justice/news/2021/02/bill-c-22-mandatory-minimum-penalties-to-be-repealed.html

³ www.publicsafety.gc.ca/cnt/cntrng-crm/frrms/c21-en.aspx

⁴ www.canada.ca/en/departement-justice/news/2021/02/bill-c-22-mandatory-minimum-penalties-to-be-repealed.html

⁵ alexschadenberg.blogspot.com/2021/01/euthanasia-maid-deaths-continue-to.html

⁶ worldpopulationreview.com/country-rankings/gun-deaths-by-country

⁷ www.bible.com/bible/1/1ti.1.9

⁸ www.chp.ca/accueil/Rejoignez-nous

Parti de l'Héritage Chrétien du Canada
chp.ca/fr/accueil • NationalOffice@chp.ca • 1-888-VOTE-CHP (868-3247)
PO Box 4958, Station E, Ottawa, Ontario K1S 5J1
Ce Communiqué peut être copié
